

**Programme d'évaluation du Baccalauréat  
universitaire ès Sciences en biologie  
de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> année - module 7  
Année académique 2024/2025**

Evaluation : évaluation individuelle de chaque enseignement

Réussite : acquisition de 12 crédits ECTS sur les années 2 et 3 du Baccalauréat universitaire

Selon le Règlement d'études du Baccalauréat universitaire ès Sciences en biologie approuvé par la Direction de l'UNIL le 22 juin 2021.